

Wizernes, le 2 mars 2018

Lettre ouverte

**LEBARD Pascal,
Président Directeur Général,
ArjoWiggins SAS
32 avenue Pierre Grenier
92100 BOULOGNE BILLANCOURT**

Monsieur le Président Directeur Général,

Suite au dernier Comité de Groupe France Extraordinaire ArjoWiggins du mercredi 21 février 2018 auquel notre organisation syndicale s'est invitée, notre syndicat ArjoWiggins a pris la décision de vous écrire cette lettre ouverte.

Concernant votre attitude envers les membres du syndicat CGT ArjoWiggins Wizernes et des ex-salariés de l'établissement de Wizernes : Effectivement, votre attitude injurieuse et violente a été choquante et totalement irresponsable de la part d'un dirigeant, qui plus est, envers des ex-salariés licenciés en recherche d'emploi, et de responsables syndicaux en mesure de licenciement.

Nous ne pouvons tolérer vos insultes haineuses ! Plus grave, et heureusement que Monsieur François Manteaux Directeur de Ressources Humaines de la branche graphique vous a retenu afin de vous empêcher de vous jeter sur ma personne, et tout cela devant des témoins. Nous ne vous demanderons pas d'excuses de votre attitude qui n'effacera jamais votre violence envers des victimes de votre stratégie de destruction d'emplois. Notre syndicat se devait d'écrire pour mettre sur la place publique quel PDG vous êtes.

Malgré les tensions dans cette rencontre, vous nous avez donné des infos intéressantes et surtout une qui a attiré tout particulièrement notre attention. Cette information relevée concernait la cession de la branche Sécurité : En effet, vous nous avez affirmé que vous vendez des actions de votre filiale de distribution Antalis pour remonter du cash et les donner au repreneur de cette branche afin de faciliter la reprise de la papèterie de Crève-Cœur à Jouy sur Morin.

Le syndicat CGT ArjoWiggins de Wizernes est satisfait de constater que vous donnez les moyens afin de faciliter et « assurer » le succès de la continuité de la papèterie de Crève-Cœur avec un autre acteur.

Nous vous avons demandé pourquoi cette différence de traitement entre la cession du site de Wizernes et celle de la branche Sécurité ?

Une fois de plus, vous avez tenté d'esquiver notre interrogation en vous attaquant à l'intégrité du repreneur pour le site de Wizernes, nous citons : « Le repreneur pour Wizernes, ce qui l'intéresse ce sont les machines pour les revendre ». Nous ne relaterons pas les autres dénigrements parfois vulgaires envers ce repreneur.

Nous réitérons notre question : Pourquoi cette différence de traitement entre la cession de la papèterie de Wizernes et celle de Jouy sur Morin ?

Pourquoi notre incompréhension est totale à cette différence de traitement ?

En effet, la papeterie de Crève-Cœur toujours en activité a de ce fait une valeur de vente en conséquence.

Or, vous vous obstinez à vouloir céder le site de Wizernes en demandant un « chèque » au repreneur. Vous avez arrêté la production de la papeterie le 13 juin 2015 avec pour conséquence, le licenciement de 307 personnes (sans compter les intérimaires), et transférer les productions sur les sites de Bessé sur Braye et Saint-Mars-la-Brière. Donc, du fait qu'il n'y a plus activité sur le site de Wizernes, ce n'est que le foncier et les machines qui créent de la « valeur ». Selon vos dires, vous estimez que la papeterie de Wizernes dans l'état actuel vaut entre 7 et 8 millions d'Euros, et que vous êtes prêt à faire une proposition inférieure au repreneur. Pourtant, les actifs de la papeterie de Crève-Cœur contiennent les terrains, les bâtiments, les machines, le personnel, et toute l'activité, donc une valeur bien plus importante de celle de Wizernes.

Le 17 novembre 2014, devant le personnel de Wizernes, vous vous étiez engagé à céder pour l'euro symbolique avec une partie de l'enveloppe provisionnée pour la fermeture du site à un repreneur. Depuis cette date, votre engagement s'est envolé !

Nous ne comprenons toujours pas votre obstination à garder la papeterie de Wizernes dans la société ArjoWiggins. Cette usine a un coût pour la société ArjoWiggins, en l'occurrence, les frais d'entretien, les fluides, le personnel restant, les impôts. Et si votre obstination persiste jusqu'au-boutisme, la société ArjoWiggins devra payer le démantèlement, et la dépollution du site. Vu la situation financière de Sequana / ArjoWiggins, ce coût qui vous devriez vous affranchir fera courir un risque pour les autres entreprises et des emplois restants du groupe encore en activités.

Et n'oublions pas l'épée de Damoclès qui plane concernant le procès que British American Tobacco a intenté contre Sequana. D'ailleurs, le jugement de la cour de Londres sera rendu en juin 2018 qui risque d'achever le groupe ArjoWiggins si celle-ci vous rend coupable.

Vos arguments sur un éventuel transfert des machines de Wizernes sur le site de Bessé sur Braye ne tiennent pas la route. Le site de Bessé sur Braye est dans l'incapacité de recevoir des nouveaux outils dans ses bâtiments faute de place et de charge de travail.

Monsieur Lebard, le syndicat CGT ArjoWiggins Wizernes ainsi que le Comité Interministériel de Restructuration Industriel soutiennent le projet du repreneur. Son projet viable permettra à un nombre important de salariés qui vous avez licencié de retrouver un travail dans une usine qu'ils connaissent parfaitement. Nous insistons, sur le fait que son projet n'entre pas en concurrence avec ArjoWiggins.

Nous insistons que sur les 300 salariés licenciés, seulement 89 ont retrouvé un emploi.

Monsieur Lebard, dans l'intérêt de toutes et tous (ex-salariés-es et salariés-es ArjoWiggins, l'économie du territoire de l'Audomarois), nous vous demandons de céder le site de Wizernes pour l'Euro symbolique au repreneur et cela le plus rapidement possible.

Comptant sur votre diligence, veuillez accepter nos salutations.

Pour le Syndicat,

Franck SAILLIOT

